



LES PIEDS DANS LE PLAT

AUSTÉRITÉ ET DÉRÉGULATION AU MENU EN 2014

À l'heure où le gouvernement envisage le «gel des avancements» dans la Fonction Publique (PEILLON a vendu la mèche le 5 février, même si ce Pinocchio a «démenti» par la suite...). Comment ne pas rappeler que notre traitement (*calculé par le point d'indice selon la grille Fonction Publique*) a perdu depuis 2000 plus de 13 points par rapport à la hausse des prix (et encore ne s'agit-il, que de l'indice INSEE, dont on sait les manipulations politiques et combien il s'écarte du prix du panier de courses des produits nécessaires à la vie courante)? Comment ne pas rappeler aussi que la valeur de notre pauvre point d'indice est si basse que les gouvernements successifs ont dû mettre en place un dispositif de rattrapage du minimum Fonction Publique et du traitement des cadres C débutants pour éviter de se retrouver hors-la-loi à payer ses agents au-dessous du SMIC ? Comment ne pas rappeler enfin que la valeur du point d'indice n'a pas connu d'augmentation depuis 2010 inclus ?

On vient nous pressurer au nom d'«économies», au prétexte que les fonctionnaires seraient la cause du déficit budgétaire. Mais que dire du coût des aventures guerrières décidées par Hollande, dans la lignée de la «Françafrique» ? Que dire des nouveaux et gigantesques cadeaux de prétendues «charges» (*en fait les cotisations sociales, qui sont la propriété collective des salariés*) faits au patronat dans le soi-disant «pacte de responsabilité», et pour lesquels le MEDEF récuse par avance toute «contrepartie» (*pour le cas où certains auraient voulu nous y faire croire !*) ? Que dire enfin des innombrables avantages fiscaux accordés au grand capital financier, aux riches et à la rente en général, au détriment des finances publiques et des catégories les plus modestes, qui, dépensant par force la quasi-totalité de leur faible revenu, se voient taxées à chaque passage en caisse au supermarché ou à la pompe à essence (TVA et TIPP) ?

Non ! Les fonctionnaires n'ont aucune responsabilité dans les «déficits» et «la crise». Ce ne sont là que les conséquences de la gagebie et du parasitisme du système dominé par le capital financier, ainsi que des mesures successives des différents

gouvernements, tout entiers au service de la minuscule minorité de nantis, repus de profits démesurés, qui, eux, ne «connaissent pas la crise». Nous devons, plus que jamais, et sans complexe, le réaffirmer avec force : **CETTE CRISE N'EST PAS NOTRE CRISE! CETTE DETTE N'EST PAS NOTRE DETTE! ET NOUS N'AVONS PAS À PAYER POUR ELLES !**

La revendication inconditionnelle de tous les fonctionnaires, celle qui devrait nous mettre dans la rue, tous ensemble et en même temps, ne peut être que le rattrapage intégral des pertes de pouvoir d'achat. Ce faisant, nous ne défendons nullement de quelconques «privilèges». D'une part nous ne faisons que réclamer notre dû, après des années sans la moindre progression. Et en second lieu, cette revendication est aussi un point d'appui pour tous les salariés, car chacun sait que la Fonction Publique sert de référence pour les droits du monde du travail dans ce pays. Ceux qui veulent «baisser le coût du travail» et tailler en pièces les garanties collectives conquises de haute lutte par les fonctionnaires, ne font que tirer vers le bas toutes les normes sociales et de civilisation, pour le seul profit du capital financier. C'est cette marche forcée réactionnaire qui conduit toute la société, à tombeau ouvert vers le déclin et la catastrophe. Il est plus que temps de mettre fin à cette véritable descente aux enfers qui aligne tous et chacun vers le plus bas. Mais il y a à présent encore plus grave.

En novembre dernier, le gouvernement a reçu le "Rapport PÊCHEUR", qui préconise dans sa langue de bois des "réformes (*terme que l'on traduira en en bon français bien de chez nous par "attaques anti-sociales"*) radicales dans la Fonction Publique". **Les dites «réformes» conduiraient en réalité à vider de son contenu le statut général des fonctionnaires** et à supprimer les statuts particuliers des corps nationaux, qui en sont la traduction concrète. Ce rapport préconise entre autres la suppression des régimes indemnitaires. Ce qui signifie donc la suppression des primes. Les affectations locales se feraient désormais «au profil», et les chefs de service départementaux seraient appelés à devenir de vrais «patrons». Autrement dit : avancer dans l'individualisation et la mise en place des normes du privé dans la gestion des personnels. Développer l'arbitraire et le favoritisme par des potentats locaux grassement payés, à la mesure des suppressions de postes et des coupes budgétaires qu'ils seraient capables de «faire passer» localement. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur le contenu catastrophique de ce rapport Pêcheur de malheur.

Mais d'ores et déjà, nous devons affirmer clairement l'exigence du retrait total de cette véritable machine de guerre contre nos statuts et notre niveau de vie. Il ne peut être question pour les organisations syndicales d'accepter de «négocier» dans un tel cadre. Il y en a assez de n'entendre parler que des revendications des patrons. S'il ne s'agit de «concertation» que pour savoir de combien nous allons (encore) reculer, **ALORS NOUS NE POUVONS QUE LA BOYCOTTER !**



NAUSICAA, BOFiP : UNE

NAUSICAA, BOFiP, POLARIS ont fleuri pour permettre aux agents d'avoir en direct la documentation fiscale, les imprimés, les notes internes et même les méthodes et processus de travail. Pour un projet aussi ambitieux, il est logique qu'il y ait quelques ratés, que l'ergonomie ne soit pas au rendez-vous. Mais le temps, les moyens, la volonté auraient dû y remédier. C'est pourquoi, avant de rédiger cet article, nous avons attendu une bonne dizaine de mois. Dès le départ, le remplacement de l'application AIDA par BOFiP s'est révélé être pour les agents une perte de repère et une difficulté accrue pour mener des recherches de textes fiscaux. La centrale a mis en place un groupe de travail sur le portail NAUSICAA en vue d'apporter des améliorations. Il y a quelques jours ce groupe a émis ces conclusions et le compte est loin d'y être notamment pour BOFiP.

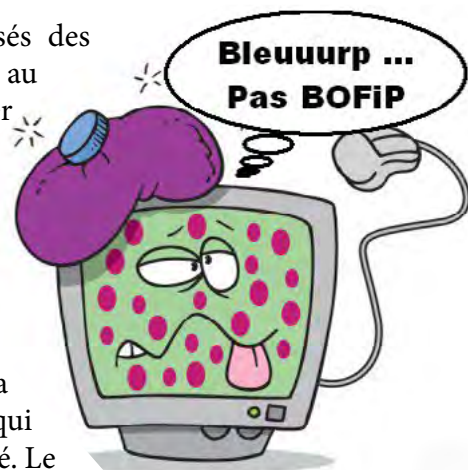
Avant d'apporter la critique, parlons au moins d'une amélioration. L'intégration très rapide sur la documentation fiscale des bulletins officiels est sans conteste un progrès par rapport à l'ancienne "documentation de base". Cet article a été rédigé après des discussions effectuées depuis plusieurs semaines auprès d'agents de secteurs d'assiette, d'accueil, de cellule CSP, de Fiscalité immobilière, de SIE et de PCE. À l'unanimité, les agents ont noté une très forte dégradation dans la recherche des textes législatifs et nous restons polis.

NOS CRITIQUES

Paradoxalement, nous avons eu à faire à un appauvrissement des outils de recherche et une perte ergonomique sans précédent. D'ailleurs, on se demande si la définition d'ergonomie peut s'appliquer sur BOFiP. AIDA était loin d'être la panacée, mais il mettait à la disposition de ses utilisateurs plusieurs outils.

Nous avons donc constaté avec regret et amertume :

- ✧ La disparition des précis fiscaux des années précédentes avec liens hypertextes permettant d'accéder à la base des Bulletins Officiel des Impôts, aux articles du Code Général des Impôts pour l'année souhaitée. Très pratique pour le contentieux ou le CSP quand on travaille sur les années n-1 ou n-2 sur des textes que les législateurs adorent tripoter.
- ✧ La disparition des Guides pratiques de l'Impôt sur le revenu présents sur AIDA qui permettaient d'accéder aux pages de ce guide directement à partir des cases des diverses déclarations d'impôts sur le revenu. Ceux-ci se révélaient extrêmement efficaces pour la réception des redevables. Les seuls disponibles sont en format pdf depuis ce portail. Les liens hypertextes marchent une fois sur deux. Quant aux liens sur les textes du précis fiscal, ils sont morts.
- ✧ La disparition des Codes Général des impôts (CGI) dématérialisés des années précédentes avec le même type de liens. On accède toutefois au CGI du site Legifrance, mais avec des versions d'Internet Explorer datant de plusieurs années. Conséquence, sa lecture s'avère être une catastrophe d'un point de vue ergonomique et nous ne parlons même pas des impressions.



ANNÉE N-1, ANNÉE N-2

À croire que les pontes de Bercy pensent que nous ne traitons la fiscalité qu'au jour J. C'est pour nous la plus grande faute qui a été commise. S'il y a bien une matière juridique qui est mouvante, qui est exposée aux médias qui touche le plus grand nombre de citoyens sur plusieurs années, c'est la fiscalité. Le contribuable, à l'image de nos élites, est à la recherche de niches fiscales, de crédits d'impôt, pardon "d'optimisation fiscale". Eh oui Messieurs, on vient nous solliciter pour savoir si telle facture ou tel investissement n'ouvrirait pas droit à un crédit d'impôt ou une réduction en année n-2 ou n-1. Pour chercher à connaître par exemple les avantages fiscaux des investissements fonciers ou des travaux pour les résidences principales. Bon courage! Car il faut s'armer de patience pour pouvoir traduire la version BOFiP quand nous ne sommes plus sûrs de la dernière date de changement.

LES NOUVEAUTÉS.....

On sait que les textes s'intègrent au fur et à mesure de leurs publications. Quel que soit le moyen utilisé (flux RSS, abonnement, page d'accueil) vous êtes dans l'obligation d'aller lire des lignes et des lignes qui ne sont pas classées par nature, mais par date (sic) pour trouver où se planque une éventuelle nouveauté. Il faudrait une bonne fois pour tous ceux (Centrale, DDFiP, certains chefs de service) comprennent que nous autres agents de

RÉVOLUTION INNACHEVÉE

base ne disposons pas d'une plombe tous les matins pour analyser et ingurgiter tout ça!!! .Nous n'avons pas le temps non plus de faire mumuse avec NAUSICAA ou autre questionnaire car nous devons aller directement au turbin. Productivisme oblige !

ASTUCES, SOLIDARITÉ INTERNE ET SYSTÈME D

Comment se débrouiller dans un tel environnement ? Les plus chanceux, prennent le chemin du Navis Fiscal et pour tous les autres (*la grande majorité qui n'ont pas d'abonnement*), ils sont réduits à utiliser Google, ou le site Geotrouvetout (*qui n'a jamais si bien porte son nom*). En terme de progrès, on repassera !

La complexité des textes fiscaux de ces dernières années a amené des simples agents à inventer leurs propres outils au profit de la collectivité. On pourrait citer l'excellente moulinette (*fichier Excel*) de la DDFiP du Finistère pour les bouquets de travaux permettant de savoir en quelques clics si le redevable pouvait prétendre au crédit

d'impôt et connaître son taux. Ce crédit d'impôt a d'ailleurs battu tous les records en rédaction de fiches thématiques par les directions départementales. Cela n'a pas empêché les législateurs d'y rajouter encore une couche cette année.

On pense au guide des revenus étrangers qui aide à la saisie des déclarations depuis une décennie sur le site de la délégation interrégionale Ile de France ou les fiches thématiques de la Haute-Garonne. Au sujet des revenus étrangers, des agents ont découvert lors d'un stage organisé en 2013 que la documentation de l'ENFiP date de 2008. Cela les a sans doute fortement aidé pour répondre aux questions des redevables étrangers portant sur les prélèvements sociaux.

Dans le domaine des applications informatiques, le système D est devenu une vieille habitude maison. On pense aux macros

présentes sur l'application REC de l'ex-Gestion Publique qui avaient été créées par quelques agents pour compenser le manque d'ergonomie. Des applications ont été créées de toutes pièces localement puis reprises par la centrale par la suite. On peut citer Pégase pour les imprimés et les courriers ou GOLD (*Païement fractionné et différé*). On espère seulement que leurs concepteurs ont été remerciés. On s'en voudrait d'oublier les liens intranet, ceux de M Laurent Courdeau (*simple cadre B*) qui s'échine depuis plus de dix ans à rendre l'intranet de la DGFIP plus accessible (*plus de 1.080 liens recensés*). L'arrivée de Windows 7 sur les postes PACIFIC pourrait mettre fin à cet utilitaire pour cause d'incompatibilité. La centrale n'a toujours pas jugé utile de les inclure. Il faudra peut-être patienter encore quelques d'années avant qu'elle ne décide de se l'approprier. Et la liste est évidemment loin d'être exhaustive.

Dans ce ministère, on aime parler de la maîtrise des risques dans l'exécution des missions, on aime parler de l'ergonomie des applications, on aime parler du progrès, mais force est de constater qu'on ne fait qu'en parler.

CONCLUSION

Cet article contient forcément des approximations et des critiques injustes. Nous l'assumons pleinement. Mais la faute à qui ? Quand on installe dans ce qui semble être la précipitation, sans stages de formation un tel outil tout en faisant disparaître instantanément les anciens systèmes, on ne peut pas s'attendre à ce que les utilisateurs tressent des lauriers. Rien n'obligeait l'administration à virer des outils qui avaient démontré leur utilité. À la décharge des concepteurs et des programmeurs, la fiscalité et ses textes deviennent de plus en plus une jungle inextricable à cause de législateurs dont on se demande s'ils ne sont pas irresponsables ou tout simplement incompetents. Nous le répétons : **pour qu'un impôt soit accepté il faut qu'il soit compréhensible par la plus grande partie de la population**. C'est loin d'être le cas pour la fiscalité des particuliers et des professionnels. Cette administration devient comme BOFiP, un véritable foutoir. On y perd ses repères, et les agents sont de plus en plus enclins à penser que cette désorganisation est faite à dessein.

Pour le symbole, la CGT Finances Publiques 17 a demandé qu'on inscrive sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) du département l'application NAUSICAA comme une application déficiente et source de stress avec une maîtrise du risque proche du néant.

QUE DIRE DE PLUS !

ET UN THERMOMÈTRE DE PLUS...

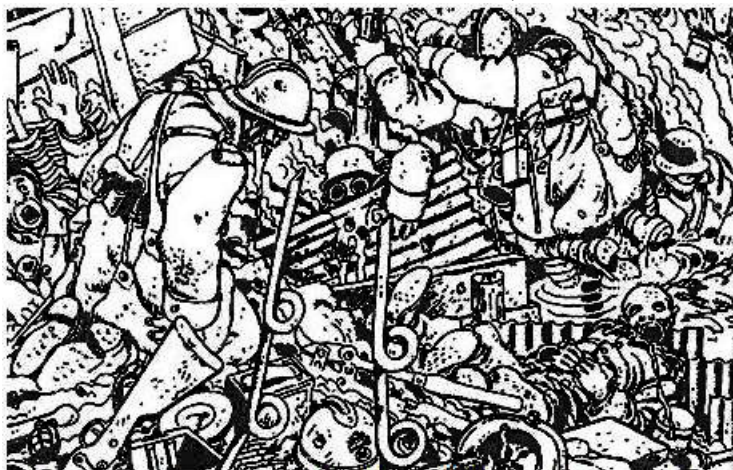
"Dites-nous de quoi vous avez besoin ! On vous dira comment vous en passer !", nous aurions pu résumer cette brève de cette manière. En effet, nous avons été interpellés par quelques agents sur le questionnaire adressé par le ministère en vue de réaliser un état des lieux approfondi sur les conditions de logement des agents. Beaucoup se sont étonnés du côté comminatoire du message de la direction.

La politique sociale de ce ministère a besoin de véritables moyens, pas d'un énième sondage ou d'un énième état des lieux. Les thermomètres, ça commence à bien faire! Quoique qu'il en soit, pour la CGT Finances Publiques de Charente-Maritime, les agents n'ont aucune obligation juridique de répondre à ce questionnaire. Par contre, les agents qui ont des problèmes ne doivent pas hésiter à contacter la délégation d'action sociale du département. (<http://dfp170.intranet.dgfip/viepratique/social/social.htm>)



14-18 MESSAGE SUBLIMINAL

Nous reprenons ici en partie une brève du journal local de la section de la Vienne "Grain de Sel".



C'était la guerre des tranchées, de Tardi (Casterman)

**Adieu la vie, adieu l'amour,
Adieu toutes les femmes
C'est bien fini, c'est pour toujours
De cette guerre infâme
C'est à Craonne sur le plateau
Qu'on doit laisser sa peau
Car nous sommes tous des condamnés
C'est nous les sacrifiés**

Il fallait oser. L'année où l'on célèbre le centenaire de la première guerre mondiale, Bruno Bézard lance la mise en oeuvre de la démarche stratégique sous l'intitulé "Plan d'actions 2014-2018". Ça sonne tellement bien à l'oreille qu'on le traduit tout de suite en "Plan d'actions 14-18". Il ne manque plus qu'il nous sonne le tocsin pour l'appel à la mobilisation et nous remette notre paquetage !. Pas bien malin pour un fondu de communication... On retient de la Grande Guerre qu'elle a été bien meurtrière. Les monuments aux morts sont chargés des noms des malheureux tombés au « champ d'honneur » dont on sait qu'il fut en réalité un véritable champ d'horreur. Dans un pareil contexte, on ne pouvait que publier un petit extrait de la chanson de ceux qui se sont mutinés dans de nombreux régiments de l'armée française, après la triste offensive du Chemin des Dames.

**Ceux qu'ont le pognon, ceux-là reviendront
Car c'est pour eux qu'on crève
Mais c'est fini, nous, les troufions
On va se mettre en grève
Ce sera vot' tour messieurs les gros
De monter sur le plateau
Si vous voulez faire la guerre
Payez-la de votre peau**

Extrait de la chanson de Craonne

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél : Adresse électronique :

Date : Signature :

Envoyez à Mme Christine Le Clech S.I.E sis au 4 Crs Charles de Gaulle 17100 SAINTES

